

Vœux: 2005, une année de paix et de solidarité



**Solidarité
avec l'Asie du Sud-Est**
voir page 3



- > page 2
 - Conseil Communal
 - Des aides à domicile
- > page 3
 - Le Mot de la Bourgmestre
 - Organisation d'un conseil communal de participation
- > page 4
 - Travaux publics
 - Actualité culturelle
- > page 5
 - Carnaval senior 2005
 - Emploi
- > page 6
 - Logement social
- > page 7
 - Animations urbaines
 - Santé: Conférence sur la maladie d'Alzheimer
- > page 8
 - Calendrier Télévie 2005
 - Propreté publique
- > page 9
 - Environnement
 - Urbanisme
- > page 10
 - Mobilité
 - Relevés des compteurs

page 2

Social: les aides à domicile

page 5

Le Carnaval des Seniors

page 10

Plan communal de mobilité + relevés des compteurs

➤ Conseil communal

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2004

Le Conseil communal a adopté le mode de passation du marché et l'approbation du cahier des charges pour des travaux à certains bâtiments communaux, la réfection et l'asphaltage de diverses voiries et l'achat de caméras de surveillance.

Les travaux aux bâtiments communaux concernent la mise en conformité de l'installation électrique du garage communal et du hall des sports (estimation: 40.000,00 €) ainsi que la **construction d'un préau à l'école maternelle "Les Bruyères"** (estimation: 15.000,00 €).

La **réfection des voiries** concerne notamment les **avenues Mathieu De Jonge et Richard Mazza** (estimation: 214.500,00 €). La réfection des autres voiries du quartier sera vraisemblablement réalisée dans le cadre du budget 2005.

Des subsides régionaux (32.000,00 €) permettront l'achat de 2 à 3 caméras qui seront raccordées au dispatching de surveillance de la zone de police. Elles seront installées pour surveiller la maison communale ainsi que des carrefours estimés dangereux.

Lancement du plan communal de mobilité – P.C.M.

Le conseil communal a également lancé la procédure pour la désignation d'un auteur de projet qui sera chargé de réaliser le plan communal de mobilité (voir article en page 10)

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2004

Prestation de serment d'un nouveau Conseiller communal.

A la suite de la démission de Monsieur Jan BEGHIN, le suppléant arrivé en ordre utile de la liste LB a été invité à prêter serment. Il s'agit de Monsieur Claude NOIRFALISE (CDH).

Des aides à domicile pour les familles et les personnes en difficulté



L'équipe des aides familiales et ménagères.

Une équipe d'aides familiales et ménagères est disponible pour venir en aide aux personnes en difficulté. Ce service, qui bénéficie de subsides régionaux, s'adresse essentiellement aux familles, aux personnes malades (post-opératoire), handicapées ou âgées éprouvant des difficultés à assumer seules des tâches de la vie quotidienne.

Le tarif est fixé en fonction des ressources du bénéficiaire et de sa situation familiale qui est évaluée après le passage d'une assistante sociale.

L'aide ménagère a pour mission le nettoyage des pièces d'habitation de la personne qui sollicite de l'aide.

L'aide familiale assiste le bénéficiaire dans diverses tâches comme le repassage, la lessive, les courses, la toilette, la préparation des repas,...

Les aides familiales et aides ménagères sont encadrées par un service social composé notamment de 2 assistantes sociales. Pour chaque nouvelle demande, une assistante sociale

rencontrera au préalable le bénéficiaire à son domicile. Ensemble, ils établiront un plan personnalisé de l'aide en fonction des besoins de la personne et des disponibilités de chacun.

Le service social de la commune travaille en étroite collaboration avec l'équipe d'aides familiales et ménagères ainsi qu'avec l'entourage de la personne afin d'assurer un suivi optimal.

Nous tenons à insister sur le rôle social que jouent les aides ménagères et familiales. Elles sont un des maillons clés dans le domaine de l'aide à domicile. De par leur travail et leur écoute, elles constituent un relais privilégié vers les services sociaux de la commune.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter au 02/600.25.01 ou 02/600. 25.03, ou à demander la brochure d'informations relative à ce service.

L'année nouvelle, moment de réflexion

La nouvelle année constitue un moment propice pour réfléchir à ce qu'on aimerait changer et améliorer dans notre société. En plus des traditionnelles bonnes résolutions, c'est aussi l'occasion d'encourager chacun à être encore plus attentif aux autres, dans un esprit de solidarité partagée. Solidarité qui se tourne aussi vers les populations d'Asie du Sud-Est, durement touchées en ce début d'année 2005.

Un esprit de tolérance également, qui doit nous amener à refuser catégoriquement les fausses solutions prônées par les idéologies extrêmes, vecteurs de haine et d'exclusion. Les récentes commémorations de la Bataille des Ardennes nous ont rappelé qu'il a fallu l'héroïsme de milliers de soldats alliés et de résistants belges pour venir à bout de la folie nazie. N'oublions jamais comment Hitler a manipulé la démocratie pour mieux la détruire ensuite !

Concernant la gestion communale, nous nous engageons à poursuivre en 2005 une politique axée sur trois principes: solidarité, sécurité, dynamisme. Et cela malgré les difficultés financières de la Commune, dont nous vous avons tenu régulièrement informés.

Des initiatives importantes verront le jour, notamment en matière de sécurité routière et de mobilité. L'instauration de "zones 30" et une plus grande sécurité pour les piétons font partie des priorités.

Les Ganshorenois(es) seront consulté(e)s afin de rencontrer au maximum leurs attentes en la matière.

Ganshoren restera également en 2005 une commune conviviale et animée. Après le succès, fin 2004, de la fête d'Halloween et du Marché de Noël, je vous fixe rendez-vous lors de nos traditionnelles animations de début d'année: l'élection du Prince et de la Princesse Carnaval et la Bourse de l'Emploi (voir page 5).

Deux anniversaires seront également fêtés cette année: les 85 ans de la société de logements sociaux "Les Villas de Ganshoren", ainsi que les 50 ans de l'école maternelle communale. Nous ne manquerons pas d'en reparler lors d'un prochain numéro.

Je vous souhaite une heureuse année 2005, empreinte de convivialité et de solidarité.



Michèle Carthé
Bourgmestre



Organisation d'un conseil communal de participation

Le Conseil communal a pour tâche essentielle de débattre des points mis à l'ordre du jour par le Collège et qui concernent des décisions fondamentales de la politique communale (grands travaux, budget, personnel, etc.). Les membres de l'opposition ont ensuite l'occasion d'interroger la majorité sur divers sujets communaux. Le débat se déroule donc entre les membres de la majorité et de l'opposition élus par la population pour les représenter. Les habitants sont régulièrement informés de la tenue et de l'ordre du jour des Conseils communaux par voie d'affichage. La population est invitée à assister aux discussions mais ne peut intervenir directement.

Dans le souci de permettre aux habitants de questionner directement les autorités communales sur des sujets d'intérêt général et de favoriser

ainsi la participation et la sensibilisation des citoyens de Ganshoren à la gestion de leur commune, nous organisons une séance extraordinaire du Conseil communal au mois d'avril prochain. Afin d'organiser au mieux cette séance du Conseil communal de participation, les habitants intéressés sont invités à transmettre au préalable les questions qu'ils souhaitent poser sur des sujets d'intérêt général et de compétence communale.

Vous souhaitez participer ? Demander dès maintenant le document d'information à ce sujet. Ce document comprend une notice explicative qui vous aidera à rédiger votre/vos question(s) ainsi que le formulaire à renvoyer à la commune si vous souhaitez participer.

Pour tout renseignement :
02/464.95.70.

SOLIDARITÉ AVEC L'ASIE DU SUD-EST

Diverses associations humanitaires (UNICEF, Croix Rouge, Oxfam,...) ont ouvert en commun un compte général sur lequel vous pouvez verser vos dons en soutien aux populations en détresse:
compte n° 000-0000012-12

TRAVAUX PUBLICS

Réfection des trottoirs dans l'avenue du Duc Jean, l'avenue Riethuisen et l'avenue de la Constitution (partie située entre l'avenue Broustin et l'avenue J. Sermon)

A la suite des travaux de renouvellement des réseaux de distribution d'eau, de gaz et/ou de téléphone par les concessionnaires de la voirie, les travaux de renouvellement complet des trottoirs de l'avenue du Duc Jean, de l'avenue Riethuisen et de l'avenue de la Constitution (partie située entre l'avenue Broustin et l'avenue J. Sermon) sont prévus à partir du mois de mars 2005. Un avis sera distribué aux riverains dans le courant du

mois de février 2005 afin de les informer des dates précises d'exécution des travaux dans leur rue. Les travaux de réfection des trottoirs dans ces rues devraient durer en principe jusqu'à la fin du mois de juin 2005.

Amélioration de la sécurité routière dans la rue Vanderveken et aux abords du hall des sports

Plusieurs travaux sont prévus à partir du mois de mars 2005 dans la rue Vanderveken afin de renforcer la sécurité des piétons fréquentant cette zone. Il s'agit notamment de réduire la vitesse des automobiles grâce à la création d'une chicane et à la

construction d'extensions de trottoirs. En plus de la chicane prévue à hauteur du hall des Sports, les travaux prévoient également l'organisation du stationnement en épi à cet endroit, la création d'une extension de trottoirs aux carrefours formés par les rues Vanderveken et Roobaert, Vanderveken et Mertens et ainsi qu'au carrefour formé par la rue Vanderveken et l'avenue Maxe Smal.

A moyen terme, tout ce quartier, formé par la rue Vanderveken, la rue Roobaert, la rue Mertens, l'avenue Maxe Smal, le clos Wagner et la parvis Sainte-Cécile, devrait être réglementé en "zone 30".

CULTURE

Cinégangs'horen

Dimanche 23 janvier à 15 h
Shrek 2

Mardi 1er février à 15 h et 20 h
Mona Lisa smile (Le sourire de Mona Lisa)

Dimanche 20 février à 15 h
Ile de Black Mor

Prochaine séance :
Dimanche 20 mars à 15 h et
mardi 29 mars à 15 h et 20 h

Lieu :

Salle culturelle du Hall des Sports – 114, rue Vanderveken Ganshoren

Tarifs :

2 € (adultes)
1,50 € (enfants)

Exploration du Monde

Mardi 25 janvier à 20 h
La Russie en Transsibérien
par Yves SOMMAVILL

Mardi 22 février à 20 h
Vietnam, du fleuve rouge au Mékong
par Patrick MOREAU

Prochaines séances :

Les Mardis 22 mars
(Irlande, pays de légende)
et 10 mai
(Les héros de la nature).

Lieu :

Salle culturelle du Hall des Sports – 114, rue Vanderveken Ganshoren

Entrée :

Possibilité d'abonnement (comprenant les 7 séances)
A la séance :
4,50 € (Tarif réduit)
5 € (Tarif normal)

Voyage culturel

N'hésitez pas à nous contacter pour connaître nos prochaines expéditions culturelles au 02/464 05 39.

Service de la Culture : Administration communale de Ganshoren

140, Avenue Charles-Quint
1083 Ganshoren
Tel : 02/464 05 39
Fax: 02/465 16 59

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

A partir de janvier 2005, la bibliothèque ouvrira à nouveau ses portes le jeudi entre 16h30 et 19h00.

Rue Beeckmans, 35
1083 Ganshoren
Tél.: 02/427.17.83



L'Echevin
Hervé Gillard
(1^{er} Echevin)

02 464 05 58

TROISIÈME - AGE

Le Collège des Bourgmestres et Echevins, à l'initiative de l'Echevin du Troisième Age,
Jean-Paul VAN LAETHEM, a le plaisir de vous annoncer

L'élection de Prince et Princesse Carnaval Senior 2005

*A l'occasion du Mardi Gras, la fête de carnaval pour les Seniors aura lieu
le 8 février 2005 de 14h à 17h.*

Dans une ambiance festive et costumée, le public pourra élire les nouveaux Prince et
Princesse Carnaval pour une durée de un an.

Lieu: Cafétéria du Hall des Sports - rue Vanderveken 114 - 1083 - Ganshoren

6 € (entrée, animation, un café et un gâteau)

Renseignements et inscriptions au Service du Troisième Âge: Tél.: 02/464.05.18/19/20/21



EMPLOI

DEMENAGEMENT DE L'ATELIER DE RECHERCHE A L'EMPLOI AVENUE DE VILLEGAS, 31

**Dorénavant, l'Atelier sera
ouvert deux après-midi
par semaine!**

Dans le souci de rendre l'Atelier de
Recherche à l'Emploi plus
accessible, nous l'avons transféré
Avenue de Villegas, 31 au rez-de-
chaussée.

Vous avez 3 ordinateurs à votre
disposition ainsi qu'une ligne

internet, des journaux spécialisés
et une ligne téléphonique.
Inscriptions au deuxième étage
(service de l'Emploi).

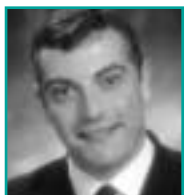
L'Atelier est ouvert le lundi et
jeudi de 13h00 à 15h45.
Renseignements : 02/425.10.81

DEUXIEME BOURSE DE L'EMPLOI A GANSHOREN LE LUNDI 21 MARS 2005 !

La Bourse de l'Emploi de la
Commune de Ganshoren aura lieu
le 21 mars 2005, de 9h00 à

16h00, Hall des Sports, rue
Vanderveken 114. Divers acteurs
de l'Emploi tels que l'ORBEM,
l'ONEM, une Mission Locale ainsi
que des entreprises seront
présents afin d'aider les
demandeurs d'emploi dans leurs
démarches. Deux conférences
seront proposées, une en matinée
et une l'après-midi. Les sujets,
d'actualité bien entendu, vous
seront communiqués
ultérieurement.

Renseignements : 02/425.10.81



L'Echevin
Jean-Paul
Van Laethem

02 464 05 65

Logement social: conditions d'accès



Alternative au logement privé, le logement social entend répondre aux besoins des personnes à revenus modestes. Il est destiné tant aux isolés qu'aux familles. La candidature, l'attribution d'un logement et le calcul du loyer se font suivant des modalités bien fixées.

Pour pouvoir se porter candidat à un logement social, il y a lieu de remplir cinq conditions de base :

1) Condition de propriété :

Le candidat ou l'un des membres de son ménage ne peuvent être ni plein propriétaire, ni usufruitier d'un bien immobilier affecté au logement ou à usage professionnel.

2) Condition de revenus :

Il ne peut pas dépasser les plafonds de revenus. Pour 2005, il s'agit d'un montant net imposable de 17.717,61 € pour une personne seule, 19.686,23 € pour le ménage ne disposant que d'un revenu et 22.498,58 € pour le ménage disposant d'au moins deux revenus. Ces montants sont majorés de 1.687,39 € par enfant à charge. Le candidat-locataire

peut fournir la preuve qu'il remplit cette condition soit sur base des revenus de l'année de référence, soit sur base des revenus actuels.

3) Condition de séjour : le candidat locataire doit être inscrit dans le registre de la population ou des étrangers ;

4) Absence de contentieux : si le candidat locataire n'a pas rempli toutes ses obligations envers une société immobilière de service public de laquelle il a déjà été locataire, sa candidature peut être déclarée irrecevable par celle-ci ;

5) Une seule demande par membre de ménage : Une personne ne peut être candidate dans deux

compositions de ménage à la fois.

L'attribution d'un logement et plus précisément l'ordre d'accès à un logement, est réglé en fonction de certaines caractéristiques du ménage : ce sont les titres de priorité. Cinq titres de priorité sont attribués à une personne qui est contrainte de quitter son logement déclaré insalubre. Deux titres de priorité sont attribués lors d'une perte inopinée d'un logement par force majeure, le ménage comptant au moins une personne handicapée, etc... Un titre de priorité est par exemple accordé par personne âgée de plus de soixante ans, membre du ménage.

Pour obtenir plus d'informations sur les logements sociaux et/ou une brochure de la société du Logement de la Région bruxelloise :

*Tél. 02 / 464.05.38
(Echevinat du logement) ou
02/464.05.26
(Cabinet du Bourgmestre)*

ADRESSE UTILE :

*Les Villas de Ganshoren
avenue J. Peereboom 6a
1083 Ganshoren
Tél. 02 / 426.23.94
Fax 02 / 426.13.14*



L'Echevin
René Coppens

02 464 05 68

ANIMATIONS URBAINES

Des activités réussies à renouveler en 2005 !

FÊTE D'HALLOWEEN



Les monstres ont envahi le quartier Duc Jean et la Place Guido Gezelle ! Le samedi 30 octobre 2004, têtes de mort, citrouilles, créatures démoniaques ont déferlé dans les rues de Ganshoren. Les amateurs d'horreur ont répondu en masse à l'invitation à faire la fête d'Halloween lancé par l'Echevinat des Animations urbaines.

Une fête totalement gratuite et diablement bien réussie !

Cette journée marquera à jamais les petits monstres, très friands de ce divertissement diabolique.

Notre prochain rassemblement Halloween est d'ores et déjà fixé !

Une date à ne sûrement pas oublier le samedi 29 octobre 2005 !

FÊTE DE NOËL

Notre deuxième Marché de Noël qui s'est tenu au milieu du mois de décembre, a été un réel succès. Le public et les exposants se sont montrés particulièrement satisfaits de l'ambiance conviviale qui régnait

dans cet espace couvert et chauffé où plusieurs échoppes ont proposées divers articles à offrir en cadeaux ou destinés à la dégustation.

Entraîné par cet enthousiasme, nous avons donc fermement l'intention de renouveler ce sympathique marché de Noël en 2005 !



SANTÉ

CONFÉRENCE:

La maladie D'ALZHEIMER – Lundi 14 février 2005 de 15h00 à 17h00.

Hall des Sports de Ganshoren
114 rue Vanderveken
Inscription: Service Santé
31 avenue de Villegas – 2^{ème} étage
tél. 02/425.10.81
Organisé à l'initiative
de Léonard DOLET,
Echevin de la Santé en
collaboration d'Alzheimer
Belgique - asbl

LA MALADIE D'ALZHEIMER EST
UNE MALADIE ÉPROUVANTE QUI
TOUCHE ENVIRON 85.000
PERSONNES EN BELGIQUE.

Cette affection atteint le cerveau en provoquant une dégénérescence lente, progressive et irréversible des cellules nerveuses, que l'on

appelle "neurones". D'origine encore inconnue, il n'existe toujours pas de traitement curatif. Toutefois, à l'heure actuelle, des médicaments peuvent atténuer les symptômes et donc ralentir leur évolution.

Un diagnostic précoce de la maladie d'Alzheimer revêt donc une importance capitale.

Fondée en 1985 par des familles et des professionnels concernés par cette maladie, Alzheimer Belgique ASBL s'est donné comme objectif d'aider les malades et leurs proches par

- Une écoute téléphonique 24h/24 au numéro 02/428.28.19

- Des permanences
- Des rencontres de familles
- Des formations
- De la documentation et des renseignements

Deux activités de "répit" sont organisées dans son Centre:

- "Le Relais": accueil journalier des malades par une ergothérapeute
- "Le Café Souvenirs": offre tous les jeudis après-midi une activité de réminiscence autour d'une tasse de café.

Adresse: Place Reine Fabiola, 8 (Boîte 2) – 1083 Ganshoren
Renseignements : 02/428.28.10 de 9 à 12 heures



L'Echevin
Léonard Dolet

02 600 25 81

J E U N E S S E F R A N C O P H O N E

Si vous désirez des renseignements sur l'école des devoirs, les ateliers du mercredi après-midi, les plaines de vacances, stages et séjours...
veuillez téléphoner au Service de la Jeunesse 02/464.05.55 - Fax 02/464.05.63
Personne de contact: Catherine Janssens - E-mail: cajanssens@ganshoren.irisnet.be

A vos agendas: calendrier des manifestations televie 2005



Dimanche 6 février 2005

au Hall des Sports :

Stage d'Arts Martiaux pour les enfants de 6 à 12 ans.

Au programme: Karaté, Wakishintai, Taekwondo, Judo, Aikido, Jiu Jitsu

8 € la demi-journée (de 9h à 12h et/ou de 12h à 15h)

Inscription obligatoire

Tel : 02/464.05.55

12 € la journée, inscription le jour-même dès 9h

Renseignement :

02/464.05.55

Service de la Jeunesse –
02/464.05.55

Samedi 12 mars 2005

au Hall des Sports :

Concours de la chanson amateur réservé au moins de 35 ans. Présélections le 12 février 2005

Renseignements et inscriptions :

Daniel Léonard :

leonarddanielbe@yahoo.fr

GSM 0473.27.44.74

Il sera possible de se

restaurer avant le concours.

Prix : 18 € (Repas chaud + Concours + Soirée Dansante)

Réservation obligatoire :

Samedi 16 avril 2005 sur le site des Tarins

(av. Mathieu de Jonge, 42) Journée et soirée de clôture de l'Antenne Télévie

Ganshoren

Animations pour les enfants tout au long de la journée.

Petit-déjeuner, Spaghetti, goûter...

La journée se clôture par une Soirée Dansante.

Renseignements :

02/464.05.55

Dimanche 13 février 2005

au Hall des Sports :

Stage d'Arts Martiaux à partir de 12 ans et adultes.

Au programme: Karaté,

Wakishintai, Self Défense,

Taekwondo, Judo, Aikido, Jiu

Jitsu

P R O P R E T É P U B L I Q U E

NOURRIR LES PIGEONS CONSTITUE UNE INFRACTION !

Nous attirons votre attention sur l'article 32 du règlement général de police en vigueur depuis le 28 mai 2003 qui interdit de nourrir les pigeons. Les grandes concentrations de pigeons constituent un danger pour la santé publique ; ils véhiculent en effet des maladies transmissibles à l'homme. Par ailleurs, la nourriture déposée pour les pigeons attire également les rats. Notons également que

les pigeons salissent les trottoirs et les bâtiments. Nous vous demandons donc avec insistance de respecter le règlement général de police et de ne plus nourrir les pigeons. Toute personne qui persisterait à le faire s'expose à des amendes administratives.

Nous vous remercions de respecter l'hygiène et la santé publique ainsi que la qualité de notre environnement.



L'Echevin
Martial Dewaels

02 464 05 60

U R B A N I S M E

Un PPAS - Plan particulier d'Affectation du Sol- détermine les constructions et les divers aménagements autorisés dans un périmètre déterminé. Ces plans sont gérés par la commune et doivent tenir compte des plans existant au niveau régional tels que le PRD – Plan régional de Développement et le PRAS – Plan Régional d'Affectation du Sol.

Les plans communaux (PPAS) doivent donc s'adapter en permanence à l'évolution des plans régionaux ainsi qu'à l'évolution de la situation sur le terrain.

Le Conseil communal a ainsi approuvé en novembre 2004 la **modification partielle du PPAS appelé "Château de Rivieren"** qui concerne les quartiers situés avenues Beethoven, Verdi et de l'Exposition Universelle ainsi que la Drève de Rivieren.

Les quelques modifications sont soumises à enquête publique du 1^{er} janvier au 1^{er} février 2005.

En décembre 2004, le Collège a désigné un bureau d'études pour abroger le **PPAS dénommé "Charles Quint – Basilique"**. Il s'agit du quartier situé avenue Charles Quint, lotissement 9 Provinces et rue Nestor Martin.

Cette abrogation permettra de supprimer certaines prescriptions devenues inappropriées. Le dossier sera prochainement soumis à enquête publique.

Pendant les enquêtes publiques, la population a l'occasion de prendre connaissance du dossier et d'émettre ses observations et remarques. Les habitants qui le souhaitent peuvent demander à être entendu lors de la Commission de concertation. Cette commission rassemble diverses instances régionales et communales qui donnent un avis sur les modifications demandées.

Renseignements: 02/464.05.43

E N V I R O N N E M E N T

Aménagement d'accès au parc du Sippelberg.

En juillet 2004, le Collège des Bourgmestres et Echevins a désigné un auteur de projet pour étudier l'aménagement d'accès au Parc du Sippelberg. Sur base des projets et des estimations introduits par ce dernier, le Collège a approuvé la construction de deux escaliers situés aux angles de la rue de l'Urbanisme et de l'Ancien Presbytère.

L'entreprise devrait être désignée en début d'année et les escaliers devraient être placés pour le printemps 2005 ainsi que

divers aménagements (plantations, mobilier urbain,...).

Nous invitons chacun et chacune à veiller au respect du règlement de cet espace naturel réservé aux promeneurs.

Sensibilisation à l'environnement tant aux alentours des établissements scolaires que dans les parcs communaux.

Dans les prochains mois, diverses tables de pique-nique et des bancs seront implantés dans divers parcs sur le territoire de la commune et à proximité des écoles.

Une expérience "ma commune respecte l'environnement" sera entreprise avec l'aide du service Prévention (médiateur scolaire, éducateurs de rue, gardiens de parc) auprès des écoles situées dans la commune. Cela permettra aux étudiants, qui sont autorisés à sortir le midi, de manger paisiblement tout en respectant la propreté et leur environnement.

Une brochure d'information "environnement" comprenant une cartographie complète des emplacements du mobilier urbain sera mise à disposition à la maison communale.



L'Echevine
Ginette
Debuyck

02 464 05 69

Elaboration du Plan Communal de Mobilité (P.C.M.).



En séance du 28 octobre 2004, le Conseil Communal de Ganshoren a lancé la procédure d'élaboration du Plan Communal de Mobilité (PCM).

Ganshoren a beau être une petite commune en terme de superficie, cela ne l'empêche pas d'être un point de passage de milliers de navetteurs. Son territoire est en effet traversé par deux axes régionaux majeurs : l'avenue Charles-Quint et l'avenue de l'Exposition Universelle.

Aux heures de pointe, lorsque le trafic est bloqué sur ces voiries régionales, les navetteurs n'hésitent pas à emprunter les voiries intermédiaires, étouffant progressivement les

quartiers d'habitation et menaçant ainsi la qualité de vie des riverains.

Si la mise en application progressive du plan "Zones 30" constitue une première ébauche de solution, il faut néanmoins considérer la situation dans sa globalité. A cet effet, l'étude relative à l'établissement du PCM comporte trois phases :

1. La réalisation d'un état des lieux et le diagnostic de la situation communale ;
2. L'élaboration de différents scénarios, incluant notamment un volet "Déplacements doux"

(piétons, cyclistes, personnes à mobilité réduite,...), un volet "Transports en commun" et un volet "Stationnement";

3. Enfin, la confection d'un plan d'action visant à rencontrer les objectifs fixés.

Chacune de ces phases sera soumise à une enquête publique, une première consultation étant prévue vers la fin du premier semestre 2005.

L'étude envisagée sera réalisée à près de 50 % à l'aide de subsides régionaux.

Si l'un des objectifs à court terme est d'organiser un réseau routier qui dissuade le trafic de transit dans les quartiers résidentiels, l'objectif global est bien d'améliorer le quotidien et la qualité de vie des habitants de Ganshoren grâce à un scénario de mobilité durable qui agisse simultanément sur les déplacements, les nuisances, le stationnement et la sécurité de tous les usagers.

I N F O R M A T I O N S G É N É R A L E S

Relevé des compteurs d'eau

L'IBDE – Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau – effectuera durant la période du 4/1/2005 au 11/2/2005 le relevé annuel des compteurs d'eau sur le territoire de notre commune. Pour plus d'informations : 0800/13016.

Relevé des compteurs de gaz et d'électricité

Dès le 1^{er} janvier 2005, Sibelga fera effectuer dorénavant le relevé des compteurs de gaz et d'électricité par les agents de la société "METRIX", filiale de Sibelga et de la CIBE. Les agents de "METRIX" arboreront une nouvelle tenue aux couleurs et logo de

leur entreprise ainsi qu'un badge nominatif reprenant leurs photos, leurs numéros de registre national et le numéro de téléphone de la société (02/274.31.10).

Ces agents ne réclament et n'encaissent jamais aucun paiement. Leur intervention est gratuite. Pour plus de renseignements : 02/274.31.10.